

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue à huis clos, par téléconférence et enregistrée, le **10 janvier 2022**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madame Sonia Bouchard, conseillère#1
 Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5
 Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents :

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

01-22

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter les procès-verbaux du 6 et 20 décembre 2021.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	1 926.48
Patinoire	337.94
Administration	4 259.50
Coordonnateur en loisir	3 904.25
Eau potable & Aqueduc	2 066.62
Eau usée & Égout	558.90
Voirie	2 235.59
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien véhicule et équipement	120.93
Enlèvement de la neige 2/6	25 915.75
Article quincaillerie, sel à glace, pelle	68.97
Essence, huile et diesel	743.84
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération	2 114.01
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.00
Frais de déplacement oct-nov-déc	146.40
Frais de publipostage	96.73

DIVERS	
Électricité (éclairage public)	299.94
Électricité (eaux usées, route 297)	653.08
Téléphone (lignes alarme, eau potable)	253.48
Téléphone (cellulaire)	36.62
Fond d'information du territoire	10.00
Contrat service photocopieur	217.84
Frais de poste (journal)	61.20
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	72.33
Papeterie et fourniture de bureau	173.78
Service d'animation	1 117.24
Remboursement repas formation élu	40.12
Calibration échantillonneur eau usée	210.26
Installation téléphonie IP	1 284.79
Support graphique site internet oct-nov-déc	86.23
Honoraires génie MRC TECQ 2021	24 241.60
Quote-part MRC matières résiduelles ajustement 2021	3 383.89
Boîte cadeau gourmande	120.00
Mise à jour évaluation	3 165.97
Débloquage bassin Eau usée	1 911.07
Réparation système de son patinoire	20.67
Lutte contre Berce de Sphondyle No 185-21	5 000.00
Don - Fondation Action-Santé Matapédia No 174-21	100.00
TECQ 2021 - décompte #4 et final No 183-21	25 724.61
Obligation et intérêts No 181-21	2 330.03
Études géotechniques patinoire couverte No 149-21	4 231.08
Achat échantillonneur eau usée No 166-21	3 120.70
Achat tablette numérique No 184-21	200.00
Service informatique comptable 2022 No 182-21	7 333.10
Don- Maison des Familles parcours interactif No 175-21	62.00
	130 011.54

Mention

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

02-22**ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

03-22 **DON**

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 200,00\$ à la Municipalité de Saint-Cléophas pour les célébrations de leur 100^e anniversaire.

Maire

04-22 **RÈGLEMENT 2021-03**

Règlement déterminant les taux de la taxe foncière et de services pour l'exercice financier 2022.

Attendu que le conseil doit adopter un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs pour les taxes de services;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 20 décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse adopte le règlement portant le numéro 2021-03, qui statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Les taux de taxe et les tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année 2022.

ARTICLE 2

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.7625\$ par 100\$ d'évaluation conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Le taux de la taxe foncière concernant la Sûreté du Québec est fixé à 0.0875\$ par 100\$ d'évaluation conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 3

Les tarifs de compensation pour le service d'eau potable et d'aqueduc sont fixés selon les catégories suivantes :

Catégorie 1	1 logement	200.00 \$
Catégorie 2	2 logements	300.00 \$
Catégorie 3	3 logements	375.00 \$

Catégorie 4	4 logements	450.00 \$
Catégorie 5	5 logements	525.00 \$
Catégorie 6	Jumelé	400.00 \$
Catégorie 7	11 logements	2 200.00 \$
Catégorie 8	Étable	300.00 \$

ARTICLE 4

Le taux de compensation pour le service d'égout est fixé à 80,00 \$ par entrée de service, pour une résidence, un commerce, une industrie, un garage et autres immeubles.

ARTICLE 5

Le taux de compensation annuel pour le raccordement au nouveau puits en eau potable est fixé à 120,00 \$ par résidence, unité de logement, commerce, garage, industries et autres immeubles.

ARTICLE 6

Les tarifs de compensation pour la collecte porte-à porte et le transport des déchets sont fixés par :

LOGEMENT	56.00 \$ chacun
COMMERCE & INDUSTRIE	56.00 \$ chacun
RESTAURANT & GARAGE	56.00 \$ chacun
CHALET	28.00 \$ chacun

ARTICLE 7

Les tarifs de compensation pour la collecte porte-à porte et le transport des matières recyclables sont fixés par :

LOGEMENT	52.00 \$ chacun
COMMERCE & INDUSTRIE	52.00 \$ chacun
RESTAURANT & GARAGE	52.00 \$ chacun
CHALET	26.00 \$ chacun

ARTICLE 8

Les tarifs de compensation pour la collecte porte-à porte et le transport des matières organiques sont fixés par :

LOGEMENT	54.00 \$ chacun
COMMERCE & INDUSTRIE	54.00 \$ chacun
RESTAURANT & GARAGE	54.00 \$ chacun

ARTICLE 9

Le taux d'intérêts ainsi que les échéances pour les comptes dus à la municipalité seront établis par résolution.

ARTICLE 10

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Maire

Directrice générale

05-22 **TAUX INTÉRÊT 2022**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse détermine le taux d'intérêts annuel pour l'année 2022 à 14% et autorise le report de l'échéance des intérêts du premier versement au 30 juin 2022; du deuxième versement au 29 octobre 2022 et du troisième versement au 1^{er} décembre 2022.

Maire

06-22 **TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse contribue financièrement aux services de transport adapté et de transport collectif dispensés par le Service de transport adapté la Caravelle Inc. sur le territoire de la MRC tel que prévu aux prévisions budgétaires 2022 de la MRC de La Matapédia.

Maire

07-22 **BUDGET OMH 2022**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt des prévisions budgétaires de l'OMH pour l'année 2022, dont la participation de la municipalité est d'un montant de 2 622,00\$.

Maire

08-22 **POINT DE SERVICE DE SANTÉ**

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse renouvelle la contribution financière de 5 000,00\$, pour l'année 2022, pour le Point de service de santé (CLSC) à Saint-Moïse.

Maire

09-22 **DEMANDE À LA CPTAQ**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte d'appuyer la demande de Madame Pascale Bérubé et monsieur Davis Turcotte pour la cession et l'acquisition en zone verte des lots 5 099 204, 5 099 207 et 5 099 488.

Maire

10-22 **VAL D'IRENE**

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse offre une journée de sport de glisse aux résidants de Saint-Moïse pour la saison hivernale 2021-2022.

Maire

11-22

RESSOURCE SPÉCIALISÉE CAMP DE JOUR

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un montant de 100,00\$ pour une ressource spécialisée pour les camps de jour.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 20h05.

Président

Secrétaire

